



Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de Saint-Paul-des-Landes

COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES (Cantal)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 juillet 2026 N°DEL_2026_066

Nombre de conseillers en exercice : 19	Présents : 12	Représentés : 7	Votants : 19
---	----------------------	------------------------	---------------------

Date de la convocation : 30 juin 2026	Date d'affichage : 30 juin 2026
--	--

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DONEYS, Maire**.

Etaient présents : DONEYS Jean-Luc, SEMETEYS Valérie, BARDY Daniel, GALERY Jacques, DESOMER Christophe, BONNET Gilles, CHARBONNEL Cécile, BADUEL Patrick, PAQUIN Christine, DELOM Florence, LE PAGE Franck, LHERM Emilie.

Etaient absents : BAPST Bernadette représentée par SEMETEYS Valérie, MURAT Frédéric représenté par DELOM Florence, FRESQUET Christelle représentée par DONEYS Jean-Luc, LEGOUT Cécile représentée par DESOMER Christophe, ESPALIEU Aline représentée par GALERY Jacques, VABRE Fabien représentée par LE PAGE Franck, MAX Alexandre représentée par BARDY Daniel.

Emilie LHERM a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet – Création espace de jeux extérieurs pour la crèche et le pôle jeunesse

VU la délibération n°DEL_2025_030 du 10 avril 2025 – Sollicitation du fonds de soutien aux communes d'Aurillac Agglo

VU la délibération n°DEL_2025_046 du 03 juin 2025 – Demande de subvention d'investissement auprès de la CAF

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que suite à la création du Pôle Enfance Jeunesse et de la micro-crèche, il convient d'aménager les espaces de jeux extérieurs pour lesquels des subventions ont été demandées auprès de la CAF et d'Aurillac Agglomération.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les offres commerciales proposées à la commune par les entreprises spécialisées.



Il est proposé au Conseil municipal :

- DE RETENIR l'offre présentée par l'entreprise PROLUDIC pour l'aménagement extérieur du Pôle Enfance, pour un montant de 39 369.50 € H.T., soit 47 243.40 € T.T.C.;
- DE RETENIR l'offre présentée par l'entreprise PROLUDIC pour l'aménagement extérieur de la micro-crèche, pour un montant de 6 600.88 € H.T., soit 7 921.06 € T.T.C.;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2026 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Après délibération, la proposition est approuvée par 19 voix Pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Emilie LHERM

Le Maire

Jean-Luc DONEYS

